

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur permet la régulation de la vie du collège et des rapports entre ses différents acteurs. L'inscription d'un élève comme l'affectation d'une personne au collège vaut adhésion aux dispositions du présent règlement intérieur et engagement à le faire respecter.

Tout manquement entraîne la mise en œuvre d'une procédure qui peut être d'ordre éducatif, disciplinaire, financier ou judiciaire.

I. Les principes

Le service public d'éducation repose sur des valeurs et des principes que chacun se doit de respecter : gratuité de l'enseignement, neutralité, laïcité, travail, assiduité et ponctualité, tolérance, respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale, et le devoir pour chacun de n'user d'aucune violence.

Le respect mutuel entre adultes et élèves et des élèves entre eux, constitue un des fondements de la vie collective.

II. Règles de vie

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Accès et horaires de fonctionnement de l'établissement :

Les élèves sont sous la responsabilité de l'établissement dans le cadre horaire suivant:

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 7H15 OUVERTURE | 7H15 OUVERTURE | 7H15 OUVERTURE | 7H15 OUVERTURE | 7H15 OUVERTURE |
| 7H25 – 8H20 cours M1 | 7H25 – 8H20 cours M1 | 7H25 – 8H20 cours M1 | 7H25 – 8H20 cours M1 | 7H25 – 8H20 cours M1 |
| 8H25 – 9H20 cours M2 | 8H25 – 9H20 cours M2 | 8H25 – 9H20 cours M2 | 8H25 – 9H20 cours M2 | 8H25 – 9H20 cours M2 |
| 9H20 – 9H35 récré | 9H20 – 9H35 récré | 9H20 – 9H35 récré | 9H20 – 9H35 récré | 9H20 – 9H35 récré |
| 9H40 – 10H35 cours M3 | 9H40 – 10H35 cours M3 | 9H40 – 10H35 cours M3 | 9H40 – 10H35 cours M3 | 9H40 – 10H35 cours M3 |
| 10H40 – 11H35 cours M4 | 10H40 – 11H35 cours M4 | 10H40 – 11H35 cours M4 | 10H40 – 11H35 cours M4 | 10H40 – 11H35 cours M4 |
| 11H35-FERMETURE | 11H35-FERMETURE | 11H35-FERMETURE | 11H35-FERMETURE | 11H35-FERMETURE |
| 13H00 OUVERTURE | 13H00 OUVERTURE | | 13H00 OUVERTURE | 13H00 OUVERTURE |
| 13H05 – 14H00 cours S1 | 13H05 – 14H00 cours S1 | | 13H05 – 14H00 cours S1 | 13H05 – 14H00 cours S1 |
| 14H05 – 15H00 cours S2 | 14H05 – 15H00 cours S2 | | 14H05 – 15H00 cours S2 | 14H05 – 15H00 cours S2 |
| 15H00 – 15H15 récré | 15H00 – 15H15 récré | | 15H00 – 15H15 récré | Fin des cours |
| 15H20 – 16h16 cours S3 | 15H20 – 16h16 cours S3 | | 15H20 – 16h16 cours S3 | |
| Fin des cours | Fin des cours | | Fin des cours | |

A chaque sonnerie de début de cours, les élèves doivent attendre leurs professeurs, rangés devant la salle. De 11h35 à 13h00, les élèves sont sous la responsabilité de l'Internat Provincial et ne peuvent se trouver dans le collège.

Dès la fin des cours, les élèves doivent quitter l'établissement pour rejoindre l'internat ou leur domicile. L'accès et la présence dans le collège en dehors de ces horaires est soumis à l'autorisation du chef d'établissement (sauf obligations de service des personnels IATOSS).

Usage des locaux et matériels

Les locaux, leurs équipements et matériels doivent être utilisés avec respect et conformément à leur usage.

L'occupant de la salle veillera à la garder propre, à faire ramasser les papiers à la fin de chaque heure de cours, à fermer portes et fenêtres avant de quitter la salle.

Les locaux du collège sont occupés conformément aux besoins arrêtés par le chef d'établissement.

Circulation des élèves

Les élèves ne doivent pas circuler dans le collège pendant les heures de cours et en dehors des lieux autorisés.

Les sorties de l'établissement sans autorisation écrite des responsables sont strictement interdites.

Organisation des soins et des urgences